



Notice

sur

les Mines d'Or de La Lucette

par

Henri Laporte

Ingénieur des Arts et Manufactures

1909

Ernest Normandin

Ingénieur des Arts et Manufactures

Ingénieur-Directeur de la Pte N<sup>lle</sup> des Mines de La Lucette

avec ses meilleurs vœux

Le Genest (Mayenne)



RECENSEMENT GÉNÉRAL  
DES RICHESSES MINÉRALES  
FRANÇAISES

# LA LUCETTE

Ce n'est pas seulement par son nom plein de poésie que La Lucette évoque à l'esprit l'idée d'une timide bergère échappée d'un conte de Florian. Elle a, si j'ose m'exprimer ainsi, toutes les pudeurs, tous les effarements d'une jeune vierge, au point que son unique souci semble être de dissimuler aux regards profanes les merveilleux trésors que la nature lui a prodigués. Moelleusement enfouie sous les tapis de verdure du Genest, au cœur même de la Mayenne, elle cache sa vie, suivant le désastreux conseil du Sage, et l'on ignore à peu près tout d'elle — du moins tout ce qu'il serait intéressant de connaître et de savoir.

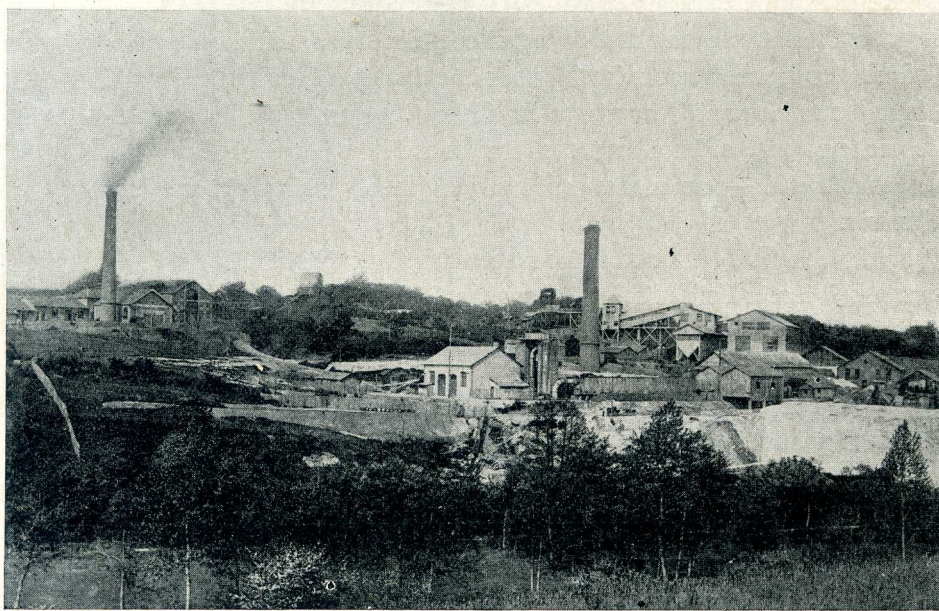
Après cela, aurons-nous le courage d'exposer comment nous sommes parvenus à forcer cette virginité farouche ? Comment, là où tant d'autres ont été rebutés, nous sommes arrivés à pénétrer ? Qu'on nous permette de jeter un voile sur les moyens ténébreux nécessités par cette héroïque entreprise où, à défaut d'une nouvelle ruse d'Ulysse, l'antique cheval de Troie eût trouvé une excellente occasion de s'employer. Une seule chose demeure. Nous avons vu, de nos propres yeux vu La Lucette. Ses puits, ses gisements, ses fours, ses batteries pendant deux heures ont défilé devant nos yeux pleins de ravissement. Ce qu'il nous a été donné de constater et d'apprendre sur place nous a largement récompensés des multiples ennuis du voyage.

Spectacle unique ! Nous nous trouvons en présence d'une entreprise qui non seulement est conduite avec une réelle habileté et une rare prudence,

mais qui très vraisemblablement est beaucoup plus riche que son conseil d'administration ne désire le faire supposer. Le laconisme des rapports annuels, l'espèce de pessimisme chronique dont sont empreintes les déclarations du président à chaque assemblée générale, tendraient à répandre des doutes sur l'avenir des gîtes, sur la durée de la mine et ses chances probables d'épuisement. Tout compte fait et renseignements pris sur place, il semble qu'il y ait là comme une sorte de bluff à rebours, un effroi peu commun des responsabilités financières, la crainte de faire naître au cœur du capitaliste des espérances, sœurs de l'illusion. Qu'il nous soit permis de saluer en passant tant de conscience et de scrupules ; mais qu'il nous soit aussi permis de nous en étonner. Car, enfin, une société anonyme n'est pas la cassette d'Harpagon et s'il est criminel de la part d'un conseil d'administration de provoquer par un optimisme outrancier la hausse factice d'un titre, c'est encore une façon de léser les actionnaires que de leur cacher l'avenir et la prospérité de leur entreprise par un pessimisme que rien ne justifie.

Les dirigeants de La Lucette ont une fâcheuse tendance à oublier qu'ils doivent la vérité à leurs commettants, même si cette vérité est bonne à dire.

Nos lecteurs verront, par le résumé fidèle de tout ce que nous avons vu et appris sur place, que tel paraît bien être ici le cas.



La Lucette — Vue d'ensemble de l'exploitation

## **La découverte de l'or à La Lucette**

### **Constitution de la société actuelle**

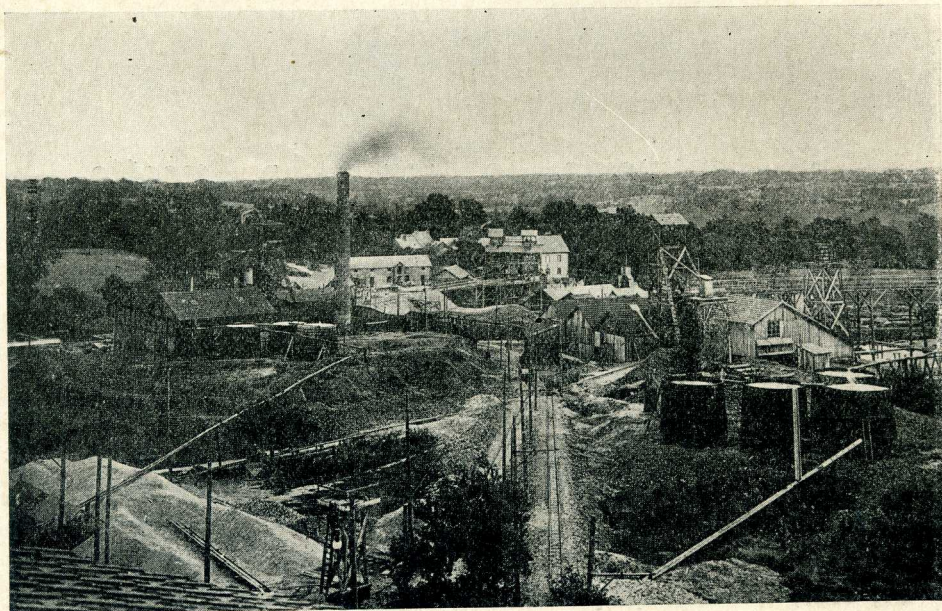
### **Situation du capital**

Les mines de La Lucette, concédées pour une superficie de 841 hectares en 1889, furent d'abord exploitées uniquement en vue de l'extraction de l'antimoine. L'or ne fut découvert dans les gisements que beaucoup plus tard, en 1902, et la façon dont s'effectua cette découverte est trop originale — trop inédite aussi, croyons-nous — pour que nous la passions sous silence.

Or, donc, en ces temps proches des nôtres, vivait agréablement à Paris un jeune chimiste de vingt ans. Bien qu'actif et intelligent, ainsi qu'on le verra par la suite, il aimait à dépenser son énergie dans ce que la littérature sacrée appelle les lieux de plaisir, manifestant d'ailleurs pour l'or un mépris que sa famille ne partageait pas. Désirant dompter à tout prix la bouillante ardeur de ce jeune homme et le ramener à une plus juste appréciation du sens de la vie, son père ne trouva rien de mieux que de l'envoyer pour un temps aux mines de La Lucette, espérant que, dans ce lieu retiré et à demi sauvage, le directeur de l'entreprise — qui était de ses amis — saurait lui inspirer le goût du travail. Chose surprenante, à peine cet enfant prodige et prodige avait-il mis les pieds dans la cour de l'usine, que son regard fut attiré par la blancheur de certains stocks de minerai antimonieux. Il y a de l'or dans ces quartz, se dit-il ; et comme le directeur se montrait sceptique, pendant trois mois, il procéda seul, presque en se cachant, à des analyses minutieuses du minerai extrait. Ayant obtenu des résultats décisifs et des teneurs de métal précieux variant de 40 à 150 grammes à la tonne, il parla de nouveau et, cette fois, preuves en mains. Force fut bien à la direction — après répétition des essais — de s'incliner devant pareille découverte. La Lucette était bel et bien une mine d'or et une mine d'or prodigieusement riche.

Ce qui advint alors est suffisamment connu pour que nous n'ayons pas besoin d'y insister. Afin de pouvoir aménager les gisements pour le traitement de l'or, il était nécessaire de se procurer des capitaux nouveaux.

On s'adressa au groupe du baron Léonino et de M. Strap, qui commençaient à s'intéresser très vivement aux découvertes de mines d'or en France.



La Lucette — Vue générale de l'ancienne usine

La société actuelle fut constituée au capital de 2.250.000 francs. On sait qu'en 1907, le capital fut porté à 3.150.000 francs en 31.500 actions de 100 francs, le montant de cette émission ayant servi à racheter les charges et servitudes que les anciens propriétaires de gisements faisaient peser — aux termes du contrat de vente — sur l'exploitation de la société.

A la suite de divergence de vues qui se produisirent dans la direction de l'affaire, M. le baron Léonino et M. Strap liquidèrent en 1906 leur participation dans La Lucette. Inutile de dire qu'ils le firent avec un intéressant bénéfice (1.500.000 francs environ, croyons-nous) et qu'ainsi leur intelligente initiative ne resta pas sans récompense.

— Et le jeune chimiste, pensez-vous sans doute. Celui qui, de la façon inopinée qu'on a vue, découvrit l'or dans les minerais d'antimoine, quel fut son sort après un tel coup de maître ? — Mon Dieu ! il semble que nous touchions ici le fond de l'ingratitude humaine. Le jeune chimiste fut congédié, quelques mois après sa brillante découverte. Espérons qu'il aura porté ailleurs le fruit de son expérience et sa baguette divinatrice, et qu'à force de faire sortir l'or des entrailles de la terre, il finira, lui aussi, par s'enrichir.

## II

**Les gisements - Avancement des travaux  
- Nature et teneur du minerai -  
Cubage approximatif du  
minerai reconnu**

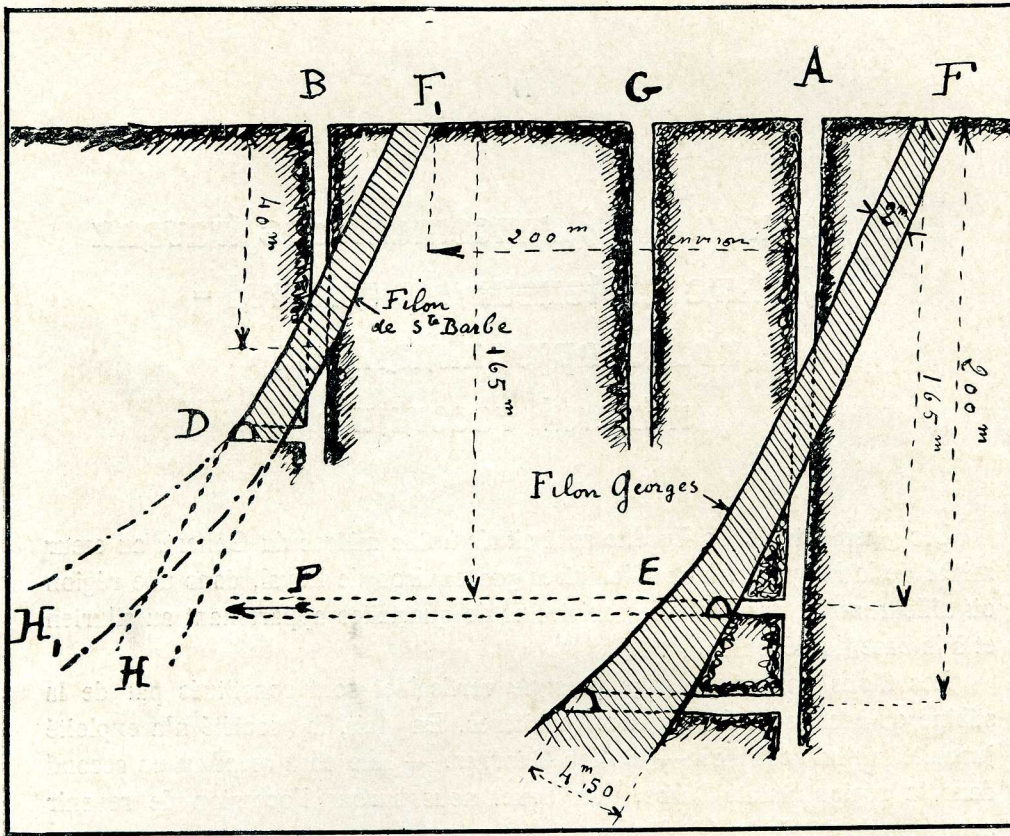
Les gisements de La Lucette sont situés à 800 mètres du Genest, au cœur même de la Mayenne, à 11 kilomètres 500 environ de Laval, dans une région où affleurent un ensemble de schistes et de quartzites appartenant au silurien et à la base du dévonien.

Les filons ont un pendage presque vertical et sont constitués par de la stibine qu'encaissent des quartz aurifères. En fait, la société n'a exploité jusqu'ici qu'un seul filon — le filon Georges. — Elle en a reconnu un second dans la région Sainte-Barbe, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir avec plus de détails tout à l'heure.

La direction du filon Georges est à peu près nord-est-sud-ouest. Son épaisseur est très variable, mais semble toutefois augmenter sensiblement à mesure qu'on avance en profondeur. A l'étage de 200 mètres, cette épaisseur atteint environ 4 m. 50 à 5 mètres, tandis qu'au niveau 100, elle était à peine supérieure à 2 m. 50. Chose curieuse, la longueur du filon s'accroît à mesure qu'on descend, l'une des parois restant verticale, tandis que l'autre est inclinée à 45° environ. Au niveau de 50 mètres, cette longueur était de 220 mètres. A 100 mètres, elle atteint 320. A 200 mètres, elle dépasse 450 mètres. On est donc en droit de conclure qu'à chaque 15 mètres d'approfondissement correspond un allongement voisin de 30 mètres.

Quant à la teneur en quartz aurifère, il semble également qu'elle gagne plutôt en profondeur. Ce phénomène est d'autant plus intéressant qu'en général, dans la nature, le quartz aurifère s'appauvrit à la descente à mesure

que l'épaisseur augmente, comme si une quantité d'or identique se trouvait diluée dans une masse de matière plus considérable. On trouvera dans le schéma ci-dessous l'allure d'ensemble présentée par le filon Georges.

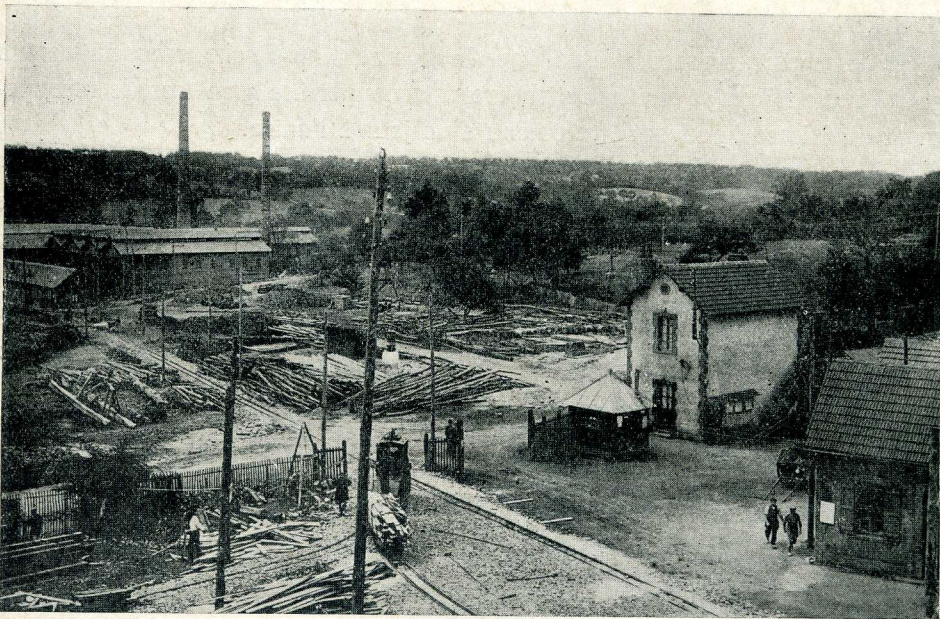


L'exploitation de ce filon s'effectue à l'aide de deux puits jumelés dont la profondeur atteint à l'heure actuelle 220 mètres environ. Un travers-banc a été établi au niveau de 200, mais le travail ne se poursuit pas encore au-dessous de l'étage 165. Nous dirons tout de suite que la continuité du filon a été reconnue jusqu'à 100 mètres environ au-dessous de cet étage, ce qui assure à la société, sur la base d'un avancement moyen annuel de 10 mètres, dix ans d'existence pour le moins.

Comme il est facile de le constater dans le croquis ci-dessus (qui, nous tenons toutefois à le dire, n'a aucune prétention à l'absolute exactitude), le filon Georges, à partir de l'étage 165, prend un pendage de plus en plus incliné sur la verticale. La longueur des travers-bancs poussés du puits A augmentant par suite exagérément avec la profondeur, la société a commencé

l'établissement d'un nouveau puits central G qui recoupera le filon au-dessous des étages actuellement exploités et facilitera ainsi sérieusement l'extraction, en même temps qu'il apportera une économie dans la dépense.

En dehors du filon Georges, des travaux ont été activement conduits depuis deux ans dans la région dite Sainte-Barbe. Ces travaux ont amené la découverte d'un second filon (ou plus exactement de plusieurs filons parallèles) aujourd'hui reconnu jusqu'à une profondeur de 50 mètres environ et qui, aussi riche que le premier en antimoine, présente également une intéressante miné-



La Lucette — Nouvelle usine comprenant les fours à oxyde

ralisation en or. Le conseil a, par suite, été amené à créer un nouveau siège d'extraction sur le puits « Minot » B. Il l'a doté d'une laverie mécanique spéciale, toute prête pour le traitement éventuel du minerai extrait. Provisoirement, la compagnie ne compte se servir que très peu de cette installation : mais elle constitue une réserve de surproduction importante pour un moment plus opportun.

La continuation en profondeur de ce second filon est naturellement l'objet des recherches actives de la direction. Dans ce but, on a commencé à pousser, du filon Georges à l'étage 165, un travers-banc qui doit recouper, à 110 mètres environ au-dessous du niveau actuellement reconnu, le filon de Sainte-Barbe. Ce travers-banc a dépassé aujourd'hui la verticale de l'affleurement. Il est donc

poussé dans une région où le filon peut être recoupé d'un moment à l'autre. Toutefois, si l'inclinaison du pendage augmente au-dessous de 100 mètres, comme la chose se produit au filon Georges, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la matière minéralisée ne soit recoupée qu'à 50 ou 100 mètres plus loin, ce qui nécessiterait encore plusieurs mois de recherches.

On voit, en somme, comment se présente à l'heure actuelle la situation des gisements de La Lucette.

Un premier filon, le filon Georges, exploité jusqu'à 165 mètres, reconnu jusqu'à une profondeur de 265 mètres, ce qui assure une extraction de dix années au moins sur la base d'un avancement moyen de 10 mètres tous les douze mois.

D'autre part, un second filon, dans la région Sainte-Barbe, reconnu jusqu'à 50 mètres environ et que l'on s'efforce de recouper à 165 mètres, le recoupe-ment du faisceau pouvant être obtenu d'un jour à l'autre.

Une telle situation assure, à n'en pas douter, à la société de fort belles perspectives, d'autant plus que la teneur du minerai en or et en antimoine semble plutôt s'accroître en profondeur et que le filon Georges s'élargit et s'épaissit sensiblement à la descente.

En ce qui concerne ces teneurs, il est assez difficile de présenter des chiffres précis, car la société n'a jamais fourni à ce sujet que des indications assez vagues.

Voici toutefois ce que nous croyons pouvoir dire :

Le filon d'antimoine contiendrait du sulfure à 50 ou 55 0/0 environ de métal et cela avec une régularité qui ne s'est pas démentie jusqu'ici.

Le quartz aurifère fournit un rendement beaucoup plus variable, allant de 60 à 70 grammes et quelquefois plus. Si l'on s'en tient cependant à la moyenne de ces dernières années, il semble qu'on puisse admettre un chiffre voisin de 65 grammes à la tonne, avec une tendance à s'enrichir en profondeur.

Pour la composition du filon, même incertitude. Nous estimons toutefois qu'elle doit être approximativement la suivante aux étages où se pratique actuellement l'exploitation :

Antimoine : 15 à 20 0/0.

Quartz aurifère : 30 à 35 0/0.

Solde stérile : 55 à 45 0/0.

Quant à la teneur en or du minerai tout-venant extrait, elle a été jusqu'ici très voisine de 19 gr. 1/2 à 20 gr. à la tonne.

Nous avons dit plus haut que le filon Georges était reconnu sur une profondeur de 100 mètres au-dessous du dernier niveau travaillé. Admettons une longueur moyenne du filon de 400 mètres, chiffre très pessimiste, et une épaisseur de 4 m. 50. Cela représente un cubage de 180.000 mètres cubes, soit 504.000

tonnes de minerai tout-venant sur la base d'une densité moyenne de 2,8. A raison de 20 gr. d'or par tonne, il y aurait donc à peu près exactement 10 tonnes de métal précieux à extraire, c'est-à-dire sensiblement pour 30 millions de francs.

On remarquera que, dans cette évaluation, nous ne tenons aucun compte du minerai reconnu au filon Sainte-Barbe. Nous ne donnons d'ailleurs ce calcul — tout à fait approximatif — que pour fixer les idées sur l'avenir que présente aux mines de La Lucette l'extraction de l'or. Nous sommes intimement convaincu que la société, en l'état actuel de ses recherches, a devant elle une réserve assurée beaucoup plus importante encore, et nous ne serions pas éloigné de penser que dès maintenant on puisse table sur un minimum de 40 à 45 millions de francs d'or.

Il est bon d'ajouter d'ailleurs que, sur les 841 hectares qui forment la concession de la compagnie, la plus grande partie est encore à prospecter. Le conseil a commencé l'an dernier des travaux de recherches en divers points de sa propriété, à l'aide d'un réseau systématique de sondages et de petits puits. Mais ces travaux, qui visent surtout un but d'orientation générale, ont été suspendus à l'approche de la saison d'hiver avant d'avoir abouti à aucun résultat intéressant. Il se peut toutefois que l'avenir réserve à ce point de vue d'agréables surprises.

### III

## **Les Usines - Traitement du minerai aurifère - Extraction de l'antimoine**

Le cadre restreint que nous nous sommes tracé pour cette étude ne comporte malheureusement pas un long exposé des installations de La Lucette. Nous allons donc tâcher de résumer brièvement ce que nous avons vu au Genest au cours des quelques heures qu'il nous a été donné d'y passer.

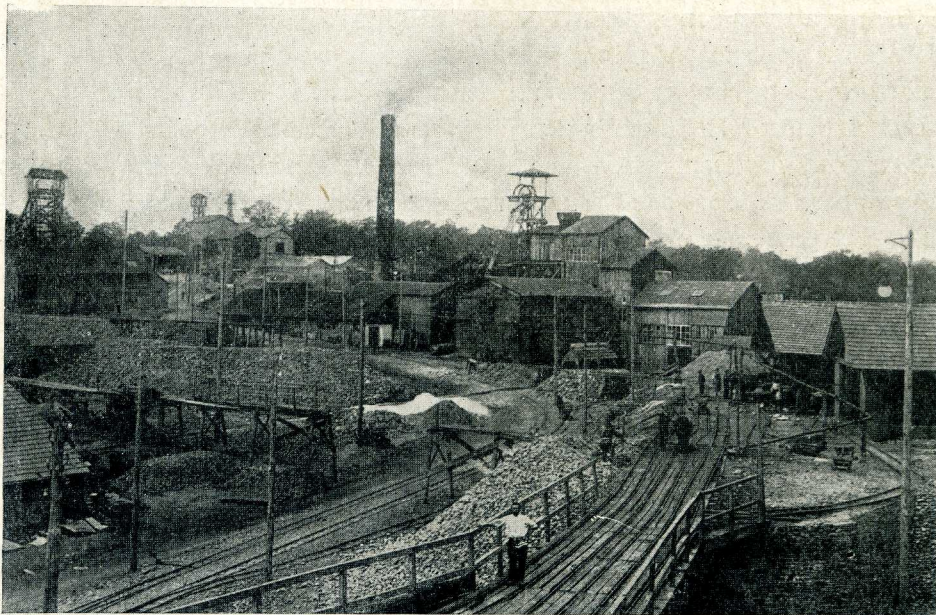
Les minerais tout-venants extraits de la mine sont triés à la surface et classés en trois catégories suivant leur aspect :

Quartz aurifère,

Minerais purs d'antimoine,  
Minerais mixtes.

La société dispose pour cela d'un atelier de triage et préparation mécanique capable de passer 300 tonnes par 24 heures, plus que suffisant par conséquent pour la production des puits. Les quartz aurifères, une fois lavés et triés, sont envoyés au moulin de broyage, les minerais d'antimoine et minerais mixtes aux fours à oxyde.

Le moulin comporte à l'heure actuelle quatre batteries de cinq pilons, soit vingt pilons au total. (L'installation des deux dernières batteries a été achevée seulement au mois de novembre dernier.)



La Lucette - Le transport du minerai

Cette augmentation du nombre de flèches a eu d'ailleurs bien moins pour but un accroissement de production de l'or que le traitement complémentaire de minerais et de résidus pauvres et l'obtention de quelques avantages techniques de rendement.

Le minerai broyé passe ensuite sur les tables à mercure, où il est amalgamé. Les rejets sont passés sur des tables Wilfley où ils se classent par ordre de densité. Les concentrés ne sont pas traités, La Lucette ne pratiquant pas la cyanuration ; ils sont vendus pour la plus grande partie à des usines anglaises qui en effectuent le traitement pour or. D'après les renseignements que nous avons

pu recueillir sur place, le rendement de l'exploitation aurifère de La Lucette est tout à fait remarquable et l'on retire plus de 95 % du minerai broyé au moulin.

Pour ce qui est du minerai antimonieux, le traitement se faisait autrefois dans des fours pour la fabrication du sulfure fondu. L'exercice 1908 a été marqué par la mise en marche d'une nouvelle usine pour la fabrication des oxydes d'antimoine et du régule de première qualité.

Cette nouvelle méthode a l'avantage de donner des produits plus purs et plus faciles à vendre, en même temps qu'elle permet de retirer du minerai une plus grande proportion d'or. La société possède, à l'heure actuelle, six fours à oxyde et deux nouveaux en construction.

L'ancienne fonderie d'antimoine, éteinte au mois d'avril de l'an dernier, n'a d'ailleurs pas été démontée ; elle est tenue prête à tout événement avec ses approvisionnements spéciaux pour fournir, le cas échéant, un appoint intéressant de production.

## IV

## Statistique de la production - Or et Antimoine - Prédominance prise par l'extraction de l'or

Avant d'être une mine d'or, il ne faut pas oublier que La Lucette a été une mine d'antimoine. Elle le demeure encore, bien que depuis 1908 les ventes de produits aurifères aient pris le pas sur celles des produits antimonieux. Voici quels ont été, pour les trois derniers exercices, les chiffres de minerai tout-venant (stibine et quartz) extraits de la mine :

1906 .....	Tonnes	35.000
1907 .....		45.118
1908 .....		49.516

Quelle est, dans ces chiffres globaux, la part du minerai d'antimoine et celle du minerai aurifère ? C'est ce qu'il est difficile de préciser, en l'absence de toute déclaration du conseil. Nous pouvons toutefois indiquer d'une manière

approximative le montant de la production en or et en antimoine pour les trois derniers exercices, d'après les renseignements qu'il nous a été possible d'obtenir :

Exercices	Vente de produits antimonieux — Francs	Cours moyen de l'antimoine — Liv. st.	Production d'antimoine — Tonnes	Vente de produits aurifères — Francs	Production approximative d'or — Kilogs
1906.....	2.420.823	99	7.309	513.108	160
1907.....	2.620.061	66	10.266	1.050.379	320
1908.....	1.365.746	33	10.500	2.619.722	820

Pour montrer la place prépondérante que La Lucette occupe dans le monde comme producteur d'antimoine, il nous suffira de présenter les chiffres suivants afférents à la production française et à la production mondiale :

Exercices	Production mondiale d'antimoine — Tonnes	Production française — Tonnes	Production de La Lucette — Tonnes
1906.....	32.000	18.567	7.366
1907.....	33.000	24.356	10.266

Ainsi, en 1907, dernière année pour laquelle les statistiques d'ensemble aient été publiées, la production des mines du Genest atteignait, à peu de chose près, un tiers de la production d'antimoine du monde entier et près de la moitié de la production française.

Il est certain que, par le développement rapide donné à l'extraction de ses gîtes, la société a accéléré la chute des cours du métal, chute extrêmement profonde puisque de 99 liv. st. en 1906 le prix moyen de l'antimoine s'est effondré à 33 liv. st. l'année dernière et à 29 liv. st. cours actuel.

Si l'on en juge par la stabilité relative de ce dernier cours depuis quelques mois, il semblerait bien d'ailleurs qu'on ait atteint aujourd'hui le fond de la baisse. Mais dans quelle mesure les cours désormais vont-ils pouvoir reprendre ? Il ne faut pas perdre de vue que les débouchés de l'antimoine sont des plus restreints. On ne peut donc guère espérer un développement important de la consommation, sur laquelle la crise économique de 1907 et 1908 a d'ailleurs, paraît-il, exercé assez peu d'influence. Resterait un resserrement de la production. Mais précisément parce que La Lucette tend de plus en plus à considérer

l'antimoine comme un sous-produit de son exploitation et qu'elle l'extrait à un prix de revient fort bas, elle ne cherche nullement à dégager le marché de l'excédent de métal qui l'encombre ; elle aurait, au contraire, une tendance à développer de plus en plus sa production, cherchant à compenser ainsi la diminution des prix de vente par un accroissement important du tonnage vendu, à mince bénéfice sans doute, mais à bénéfice tout de même.

En somme, du côté de l'antimoine, il est extrêmement difficile d'élaborer des prévisions d'avenir, car tout dépend de la tenue future du marché du métal. Or, à moins d'une entente entre les producteurs, entente à laquelle, pour les raisons que nous venons d'indiquer, La Lucette s'est toujours refusé de souscrire, il est difficile de prévoir avant longtemps une reprise sérieuse et durable des cours.



La Lucette -- Quelques types de mineurs

Aussi bien semble-t-il que, de plus en plus, La Lucette donne, dans son exploitation, la prépondérance à l'extraction de l'or.

Nous avons vu que de 320 kilos en 1907 la production aurifère du Genest s'est élevée à 820 kilos en 1908. Pour 1909, il est fort probable que ce dernier chiffre sera de nouveau légèrement dépassé.

Si les premiers mois de l'exercice ont supporté en effet un léger ralentissement de la production, dû à l'achèvement des installations nouvelles, nous croyons savoir qu'il a été livré pour le mois de juin 72 kilos d'or et que le second semestre fournira des résultats en amélioration sensible. D'après ce qui nous a été dit, on serait en droit de compter pour l'exercice entier sur une production de 840 à 860 kilos, représentant un revenu brut voisin de 2.800.000 francs.

Dès maintenant, on peut donc envisager le moment où La Lucette atteindra une production annuelle d'une tonne. Les installations dont elle dispose depuis le renforcement de son moulin lui permettraient d'ailleurs de dépasser ce chiffre sans la moindre difficulté.

## V

## Résultats financiers obtenus - Répartitions prudentes - Situation financière solide

Voici comment se présentent les résultats financiers obtenus par la Compagnie Nouvelle des Mines de La Lucette depuis son origine :

Exercices	Produits total des ventes — Francs	Bénéfices nets — Francs	Dividendes distribués — Francs	Dividende par action — Francs
1905. ....	1.138.279	243.553	»	»
1906. ....	2.933.931	1.566.836	615.000	30
1907. ....	3.679.446	1.856.286	1.002.500	35
1908. ....	2.985.400	2.167.725	1.260.000	40

On voit que le chiffre des bénéfices nets n'a cessé d'accuser, au cours de ces trois dernières années, un mouvement de progression tout à fait remarquable, passant de 243.533 francs en 1905 à 2.167.725 francs en 1908.

D'autre part, il est incontestable que la gestion du conseil d'administration

a été prudente. Trois millions seulement ont été répartis aux actionnaires comme dividende en quatre ans, tandis que le bénéfice net global réalisé pendant cette période a dépassé 5.830.000 francs. Le restant, soit 2.830.000 francs, a été grossir les amortissements, les réserves et les divers fonds de prévoyance.

C'est, en somme, la caractéristique d'une administration très sérieuse. Aussi bien, si nous reprochons au conseil le laconisme de ses rapports annuels et l'obscurité voulue dont il entoure la prospérité de son entreprise, nous n'éprouvons aucune peine à le couvrir d'éloges pour la prudence financière et l'habileté commerciale dont il n'a cessé jusqu'ici de faire preuve. Ce sont là évidemment des qualités suffisantes pour lui faire pardonner son incompréhensible mutisme.

Cette sage politique d'économies, scrupuleusement suivie depuis l'origine, a eu pour résultat de donner à La Lucette une situation financière de tout premier ordre.

Voici comment se résumait le bilan établi à la date du 31 décembre 1908 :

#### *Actif*

Immobilisations .....	2.265.811	33
Loyer d'avance .....	1.855	»
Caisse et banques .....	1.187.168	56
Portefeuille .....	1.138.227	40
Effets à recevoir .....	76.060	45
Approvisionnements et stocks .....	694.767	90
Débiteurs divers .....	473.408	39
Impôts à recouvrer .....	69.690	66
Total .....	Fr. 5.906.989	68

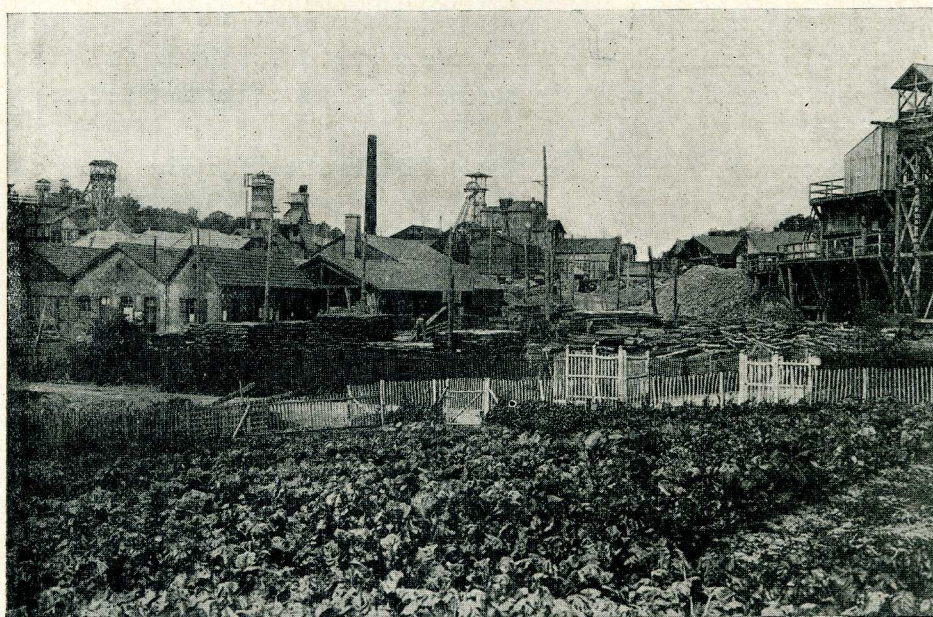
#### *Passif*

Capital .....	3.150.000	»
Réserve légale .....	124.901	05
Réserve spéciale .....	237.954	35
Fonds de prévoyance .....	484.424	35
Créditeurs divers .....	259.897	37
Profits et pertes :		
Reliquat antérieur .....	31.853	82
Bénéfice net de l'exercice .....	1.617.958	74
Total .....	Fr. 5.906.989	68

Au passif, nous trouvons seulement 259.897 francs de créiteurs, tandis que les disponibilités immédiates dépassent 2.900.000 francs.

Si nous faisons entrer dans le calcul du fonds de roulement le chapitre des approvisionnements et des stocks, nous voyons que l'excédent de ce fonds sur le passif envers les tiers dépassait, au 31 décembre 1908, 3.381.000 fr. Après la répartition du dividende voté, il s'est trouvé ramené à 2.121.000 francs, représentant encore 67 o/o du capital social.

A cela il faut ajouter que les immobilisations sont régulièrement amorties, peut-être même au-delà de ce qui serait nécessaire.



La Lucette -- Vue générale de l'ancienne usine

Cet amortissement est en effet effectué à raison de 20 o/o l'an, taux évidemment élevé et qui paraît exagéré en raison de l'excellent état des installations. Ce chapitre a absorbé 531.376 fr. en 1907 et 549.766 fr. en 1908. On ne saurait souhaiter plus de prudence, étant donné surtout qu'en dehors des amortissements, les fonds de prévoyance et les réserves reçoivent de très larges dotations.

## VI

## **Conclusions - Avenir du titre - Ce n'est pas un placement de père de famille, mais un titre spéculatif intéressant**

Il est certain qu'une société minière qui a réussi à gagner, dans les quatre premières années de son existence, 4.500.000 francs de bénéfices nets, c'est-à-dire 1.500.000 fr. de plus que son capital social, est sans contredit une affaire tout à fait remarquable, sur laquelle les actionnaires de la première heure ne doivent pas regretter d'avoir égaré leur argent.

L'avenir répondra-t-il à ce brillant passé ? C'est la question que tout le monde se pose. Malheureusement, on est obligé pour y répondre de se contenter de simples approximations.

Pour l'avenir immédiat, nous estimons qu'il n'y a aucune raison sérieuse de crainte. D'après ce qui nous a été dit — et que nous avons pu contrôler par nous-même, — l'exercice 1909 apportera un bénéfice au moins égal à celui de 1908. On est donc en droit d'escompter, — bien qu'il reste encore quatre mois à courir d'ici la fin de l'année — un dividende qui ne sera pas inférieur à 40 francs et qui pourrait fort bien être porté à 45 francs.

A plus longue échéance, voici ce qu'on peut dire. La société possède 100 mètres de filon reconnu au-dessous du dernier étage exploité au filon Georges. Sur la base d'une extraction de tout-venant de 50 à 55.000 tonnes annuelles, cette réserve lui assure largement dix années d'existence, pendant lesquelles il sera vraisemblablement possible de distribuer en moyenne de 45 à 55 francs aux actions. Il est bien évident que de telles perspectives, pour intéressantes qu'elles soient, ne suffiraient pas à justifier le cours actuel des titres, lequel se maintient aux environs de 800 francs (par titre de 100 fr.)

Mais, en réalité, au delà de cette matérielle et solide certitude, il y a de riches et brillantes espérances, bien faites pour tenter les capitalistes qui ont à la fois les moyens et le goût de courir un beau risque.

En premier lieu, en effet, il n'y a aucune raison de supposer que le filon Georges, dont l'allure s'est présentée jusqu'ici avec une régularité de composition et de tenue tout à fait remarquable, s'arrête brusquement au-dessous de de l'étage 260. Tout porte à croire, au contraire, qu'il se prolonge notablement en profondeur. On ne peut rien dire de précis à ce sujet, cela va de soi. Tout de même, un prolongement de 150 ou 200 mètres n'aurait rien d'impossible, étant donnée la nature de ce quartz aurifère. Ce serait alors, non pas dix ans, mais bien vingt ou trente ans d'exploitation que La Lucette aurait devant elle, en travaillant sur le seul filon Georges.

En second lieu, il y a les filons de la région de Sainte-Barbe. Ceux-là ont été reconnus, ainsi que nous l'avons indiqué, jusqu'à une profondeur de 50 mètres. Mais il ne faut pas oublier qu'on cherche à recouper le faisceau à l'étage 165 par un travers-banc poussé du filon Georges et qui, à l'heure actuelle, est arrivé dans une région où le recouplement est possible.

D'un jour à l'autre, la compagnie peut donc acquérir la certitude de l'existence continue d'un second filon presque aussi riche et aussi régulier que le premier.

A tout cela nous ajouterons que les propriétés de La Lucette portent sur une superficie de 841 hectares et que les deux tiers au moins de cette vaste concession restent, à l'heure actuelle, à prospecter.

Ce sont là, comme on le voit, de fort brillantes espérances. Se réaliseront-elles toutes ? La chose est peu probable et d'ailleurs ce serait trop beau. Mais il suffirait qu'une seule prit corps pour justifier la confiance inébranlable que les admirateurs de La Lucette professent en son avenir.

Il est évident que les actions de cette entreprise ne constituent pas, tant s'en faut, un placement de père de famille. Mais elles contiennent des éléments de spéculation merveilleux et — à notre avis — malgré le prix élevé auquel elles se traitent aujourd'hui, elles sont encore susceptibles d'enrichir les gens audacieux qui savent et peuvent assumer sans inconvénient les risques inhérents à une entreprise minière de grande envergure.



